

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Pôle Solidarités et Services à la Population
Direction de la culture



APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION

Novembre 2019 – Juin 2020

**La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France**

en lien avec

Le Rectorat de l'Académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture - la délégation académique à l'éducation aux médias,

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale – (DSDEN – Nord)

Le Conseil Régional Hauts de France

Le Conseil Départemental du Nord

lancent un appel à candidatures

- **en direction des journalistes pour une résidence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression**



INTRODUCTION

Cadre de la résidence mission : une expérience prolongée et renouvelée

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre a mis en œuvre, en collaboration avec la DRAC et l'Éducation Nationale un Contrat local d'Éducation artistique. La convention CLEA 2011-2014 a été reconduite pour la période 2015-2017.

Au sortir de 6 années riches en expériences, et confirmant l'impact très positif de ce dispositif auprès du public ciblé, mais également auprès des équipes éducatives et de l'entourage familial, la CAMVS formule le souhait de poursuivre une action "post-CLEA" dès l'année 2018, permettant, par le biais de résidences-mission, de favoriser des rencontres et des expériences culturelles fortes entre les jeunes du territoire intercommunal et des résidents invités à cet effet.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global et renouvelé des dispositifs et actions culturelles menés par la CAMVS. Il s'agit pour la collectivité de défendre un projet ambitieux d'accès démocratisé aux pratiques culturelles, d'accompagnement des amateurs, de soutien aux différents acteurs de l'éducation artistique, de promotion de la diffusion artistique, principalement au profit des publics locaux. Il s'agit également de contribuer à l'attractivité du Val de Sambre via le vecteur culturel.

Les nouvelles orientations de la politique culturelle de la CAMVS ont été définies à partir des expressions partagées par l'ensemble des élus et permettront ainsi de s'assigner des objectifs communs. Notamment au travers d'une volonté affirmée de porter des projets d'éducation artistique, de structurer l'ensemble sur une base de cohérence et d'intelligence collective, ceci en lien avec les associations et les acteurs culturels locaux.

Aussi, Convaincue de la portée éducative des résidences missions et de l'intérêt d'ouvrir de nouveaux champs d'actions, la CAMVS a décidé de s'engager en faveur de l'éducation aux médias en invitant, en plus des résidences-missions artistiques, un/une journaliste professionnel(le).

1. À propos du présent appel à candidatures.

En vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, est recherché

- **un ou une journaliste professionnel(le)** (titulaire ou non d'une carte de presse issu(e) de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web).

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant la langue française (oral et écrit)....

Les candidatures des journalistes en possession d'une carte de presse (1) ou ayant une expérience journalistique confirmée seront privilégiées.

(1) Le ou la Journaliste retenu(e) doit s'assurer au préalable de son statut professionnel et se renseigner auprès de la commission d'attribution des cartes de presses des conditions de son renouvellement.

Missions du/de la journaliste en résidence

La CAMVS, par le biais de son pôle « Solidarité et services à la population », affirme un engagement important dans les domaines de la santé, de la jeunesse, de la prévention, de la culture et de l'action sociale.

A cet effet, le comité de sélection sera sensible aux candidatures présentant des points communs significatifs avec les dispositifs et plans mis en œuvre et soutenus par la CAMVS, **notamment en matière de lutte contre les radicalisations, de lutte contre les discriminations et de lutte contre les violences.**

Dans ce contexte, l'appel à candidature permettra de sélectionner un/une journaliste dont l'intérêt et l'expérience sont orientés vers la cohésion sociale, l'action culturelle, l'égalité des droits, l'éducation, etc.

Les Objectifs du/de la journaliste en résidence-mission

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, vingt-cinq à trente équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (professeurs, conseillers pédagogiques, ...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, désintimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception possible, par toute la jeunesse, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias;

- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées;

- de proposer une mise en lien des différents espace-temps consacrés, sur le territoire de la communauté d'agglomération, à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression de pratique (que ces espace-temps soient préexistants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc.;

- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;

- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté d'agglomération, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, dans des lieux divers.

De façon plus précise, la résidence-mission s'adressera :

- aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, etc. voire même à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

Elle aura pour objectif :

- de faire découvrir le métier de journaliste (contexte, méthode, déontologie)
- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage
- de sensibiliser à l'analyse critique et aux enjeux de la liberté d'expression
- d'initier au travail de recherche du journaliste qui s'appuie sur une diversité de sources
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des médias, des réseaux sociaux et d'internet.- Il proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
 - actions éducatives en direction des jeunes publics ;
 - actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
 - diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Enfin, il est porté à la connaissance des candidats que 4 résidences-mission se dérouleront simultanément ; des interactions entre celles-ci sont tout à fait possibles voire encouragées.

Outre le domaine de l'éducation aux médias, 3 résidences artistiques se dérouleront sur le territoire de la CAMVS selon les mêmes périodes et modalités.

CALENDRIER

La période de résidence, à proprement parler, est prévue de la manière suivante :

Du 13 janvier 2020 au 30 mai 2020 (une durée totale de présence de 16 semaines sera à planifier dans cette période).

Cette résidence est précédée en amont d'une période d'immersion d'une semaine sur le territoire afin de prendre connaissance de certains opérateurs afin de prévoir le plus en amont possible des temps de diffusion, mais également de participer à la 27ème heure (**), animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... Cette semaine d'immersion se déroulera **du 14 au 18 octobre 2019**.

LES CONDITIONS FINANCIERES

Ce sont les contributions de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France qui permettent le financement de cette résidence.

En ce qui concerne la rétribution du journaliste résident, il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Le montant net est variable en fonction du statut du journaliste et/ou du régime auquel il est affilié. Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation est le régime général.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste-résident est signé avant le début de la résidence-mission en application des dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

HEBERGEMENT - TRANSPORT

C'est la collectivité qui assure l'hébergement du résident. Concrètement, un logement est mis à sa disposition gracieusement (à la « Maison Huvenoit » à Jeumont, propriété de la CAMVS). Il est précisé que l'éventuel accueil de la famille du journaliste durant la période de résidence n'est pas pris en charge par la collectivité.

Chaque résident est néanmoins en capacité de recevoir ponctuellement des personnes sous sa propre responsabilité, si cela convient à l'ensemble des occupants du lieu d'hébergement. Une information en amont devant être nécessairement adressée, dans ce cas, à la CAMVS. Le journaliste en résidence est appelé à demeurer effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Enfin, la collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine), correspondant à la période de prise de contact avec le territoire, et à la période de résidence proprement dite.

Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas et autres frais courants sont à la charge du journaliste

(*)Pour que l'information du (de la) journaliste-candidat(e) soit, à ce sujet, complète il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence-mission (le cahier des charges étant quelque peu différent) en cliquant sur le lien suivant

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

2. Faire acte de candidature.

Afin de pouvoir **faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause**, chaque candidat intéressé par cette offre est invité,

- à **prendre connaissance** du document intitulé « **qu'est-ce qu'une résidence-mission** ». Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent document,

Il convient d'adresser un dossier par voie électronique au format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- votre curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre,
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

Il n'y a toutefois aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.

Ce dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

service.culture@amvs.fr

(objet : Résidences-mission / CAMVS / **résidence de journaliste / Nom** du candidat).

Ceci, pour **le 9 juin 2019**, délai de rigueur.

Dans le cas où le candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des travaux ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre / Service culture
1, place du pavillon
B.P. 50 234
59 603 MAUBEUGE Cedex
FRANCE

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés.

Les résultats définitifs seront diffusés dans la seconde quinzaine du mois de juin 2019

Contacts :

C A M V S : service.culture@amvs.fr / +33 (0)3 27 53 01 00 / +33 (0)3 27 60 16 39

D R A C : nathalie.simonnet@culture.gouv.fr / elise.dutarte@culture.gouv.fr

3. Le territoire d'action

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), compte une population d'environ 130 000 habitants et regroupe 43 communes :

Aibes, Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Beaufort, Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Boussieres-sur-Sambre, Bousois, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Eclaibes, Ecuelin, Ellesmes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Gognies-Chaussele, Hautmont, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Louvroil, Mairieux, Marpent, Maubeuge, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Mesnil, Obrechies, Pont-sur-Sambre, Quielvelon, Recquignies, Rousies, Sassegnies, Saint-Relmy-Chaussele, Saint-Relmy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicole.

La CAMVS, traversée par la Sambre, rivière affluente de la Meuse de tout son long, s'étend sur 337 km². Le territoire présente un ensemble de spécificités alliant le paysage bocager traditionnel à un environnement urbain, composé de communes urbaines, périurbaines et rurales, ayant vécu des modifications majeures au fil d'événements historiques.

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté d'Agglomération le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Effet direct de son histoire et de « ses passés », le territoire de la CAMVS, a l'instar de tout autre territoire « vécu par ses habitants », présente un ensemble de données qui le définissent et le distinguent. Il s'appréhende au travers de différents prismes matériels ou immatériels (histoire militaire, industrielle, culturelle, paysagère...).

Soucieuse d'une véritable démocratisation culturelle, la CAMVS mène, directement ou par le biais d'opérateurs, une politique de développement local favorisant l'éducation artistique, la création, la diffusion et l'innovation. Le/la journaliste accueilli(e) pourra en outre s'appuyer sur les démarches préexistantes à sa résidence en tissant des liens avec les opérateurs partenaires.

Le territoire est traversé par quatre circonscriptions scolaires : Avesnes-Aulnoye, Avesnes-Maubeuge, Avesnes-Jeumont et Avesnes-Le Quesnoy.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 112 écoles du 1^{er} degré dans le public (maternelles et élémentaires), réparties sur les communes suivantes : Assevent, Ellesmes, Mairieux, Maubeuge, Rousies, Villers-Sire-Nicole, Aibes, Bousois, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Ferrière La Grande, Jeumont, Louvroil, Marpent, Obrechies, Recquignies, Vieux-Reng, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Beaufort, Berlaimont, Boussieres-sur-Sambre, Eclaibes, Hautmont, Leval, Limont-Fontaine, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Mesnil, Pont-sur-Sambre, Saint Rémy Chaussée, Saint Rémy du Nord, Vieux-Mesnil, Feignies.
- 7 écoles du 1^{er} degré dans l'enseignement privé, réparties sur les communes suivantes : Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Jeumont, Hautmont, Maubeuge
- 19 collèges dont 2 privés répartis sur les communes d'Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Cousolre, Feignies, Ferrière la Grande, Hautmont, Jeumont, Louvroil, Maubeuge.
- 8 lycées polyvalents publics, 3 lycées privés, 4 lycées professionnels répartis sur les communes de Maubeuge, Jeumont, Feignies, Aulnoye-Aymeries, Hautmont, Louvroil

- 4 SEGPA répartis sur les collèges des communes suivantes : Ferrière La Grande, Hautmont, Jeumont et Maubeuge.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de projets.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

Les bibliothèques et médiathèques, les centres sociaux et culturels, les écoles de musique, les accueils de loisirs, le centre hospitalier, le centre pénitentiaire, l'ensemble du réseau associatif local...

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de projets.

4. Accompagnement.

C'est la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (et plus précisément son service culture), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence- mission, l'opératrice de l'action.

A ce titre, elle :

- accompagne le/la journaliste afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
 - facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'Education Nationale, des conseillers pédagogiques, des Principaux, des Proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques
 - facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs;
 - organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
 - assure la gestion administrative de la résidence (paiements, gestion du budget...)

Les services locaux de l'Education Nationale, pour leur part :

- accompagnent le/la journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des projets avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'Education Nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent si possible des temps de formation et de rencontre permettant aux enseignants, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le/la journaliste retenu (e).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du journaliste résident(e). En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Education Nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.